



COMMUNE DE SUNDHOUSE

PROCES-VERBAL

Mardi 28 octobre 2025

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance ordinaire du Conseil Municipal, du mardi 28 octobre 2025 à 19h30, en Mairie de Sundhouse, après convocation d'usage légale, en date du 23 octobre 2025, et mesures de publicités prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance présidée par Monsieur le Maire, Mathieu KLOTZ, qui salue les membres **présents** :

- ANSTETT Fabien
- ADOLPH Christelle
- BERGER Michaël
- HAEGELI Raphaël
- RIMBAULT Jean-Paul
- MERLIN Laetitia
- MOIOLI Nathalie
- SONNTAG Agathe
- HAUERT Christophe
- SCHWOERER Isabelle
- GERBER Christophe
- RIEG Jean-Pierre
- SCHMITT José
- SCHENCK Nicole
- HARTWEG Morgane
- GERARD Jean-Christophe

Absents excusés : Mmes Emilie MEYER et Marie-Laure LEONHART (pouvoir à Fabien ANSTETT)

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Numéro délibération	Objet de la délibération	Vote
1	Désignation du secrétaire de séance	Adopté à l'unanimité
2	Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 30 septembre 2025	Adopté à l'unanimité
3	Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations	Point d'information
4.A	FINANCES – Décision modificative	Adopté à l'unanimité
4.B	FINANCES – Admission en non-valeur	Adopté à l'unanimité (1 Abstention)
5.	DOMAINE ET PATRIMOINE – Désignation EESH	Adopté à l'unanimité (2 Abstentions)
6.	FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG du Bas-Rhin 2026 – 2031	Point reporté
7.	INTERVENTIONS DES ADJOINTS	Point d'information
8.	DIVERS	Point d'information

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Morgane HARTWEG est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025

Le Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents (2 ABSTENTIONS).

3. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties ***Présentation des déclarations d'urbanisme et DIA***

4. FINANCES

A. Décision modificative

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le budget principal, adopté le 21 mars 2025 ;

M. le Maire explique que nous devons transférer 10 000 € sur l'opération réaménagement du parking et des abords afin de pouvoir boucler l'opération.

La décision modificative comporte les changements suivants :

Section d'investissement dépenses :

Opération 105 – réaménagement du parking

Article 2128 + 10 000,- €

Opération 19 - Mairie

Article 21311 - 10 000,-€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

MODIFIE le budget avec les opérations proposées ci-dessus,

APPROUVE la décision modificative.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. FINANCES

B. Admission en non-valeur

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

Monsieur le Trésorier a effectué une demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables dont le détail se trouve annexé à la présente délibération.

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6541 intitulé « Créances admises en non-valeur » sur le budget 2025.

Le montant des créances admises en non-valeur à ce jour s'élève à : 515,14 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'admission en non-valeur.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'administré concerné est locataire d'un appartement de la Commune et actuellement à la charge de la commune, le bail étant échu depuis le 1^{er} novembre 2024.

Considérant les dettes de l'administré envers la commune de Sundhouse de plusieurs milliers d'euros,

Considérant l'absence de justificatif du SGC de Sélestat sur les mesures prises à l'encontre de l'administré concerné,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

REFUSE l'admission en non-valeur des créances figurant dans le corps de la présente délibération, d'un montant de 515,14 € ;

ADOPTE A L'UNANIMITE ET 1 ABSENTATION

5. DOMAINE ET PATRIMOINE

Désignation d'un référent territorial EESH

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que nous avons été sollicités par l'Agence Régionale de Santé et la FREDON afin de désigner un référent EESH (Espèce à enjeux pour la Santé Humaine).

Le plan d'actions régional Espèces à enjeux pour la santé humaine 2024-2026 (PAR EESH) remplace désormais le plan de lutte contre l'ambrosie. Financé par l'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS), ce nouveau plan est animé par FREDON Grand Est qui coordonne les actions de prévention, de surveillance et de gestion des EESH.

Dans un contexte d'**adaptation au changement climatique**, ce plan vise à :

Les espèces suivantes sont concernées :

- Celles dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine listée par le code de la santé publique¹ (3 espèces d'ambrosie, les processionnaires du chêne et du pin). Dans chacun des départements du Grand Est, des arrêtés préfectoraux pris en 2018 (ambrosies) et en 2023 (processionnaires) réglementent ces espèces.
- D'autres espèces représentant des enjeux locaux pour la santé humaine comme la berce du Caucase, le datura stramoine, le moustique tigre, les tiques, les rongeurs porteurs de la leptospirose, les punaises de lit, etc.

Les EESH ont également un **impact sur le développement économique local** comme le tourisme (restriction d'accès des sites envahis par les chenilles processionnaires par exemple) et les récoltes (baisse de rendement liée à l'ambrosie, déclassement des récoltes lié au datura, etc.). Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DESIGNE Christelle ADOLPH, référente EESH de la Commune de Sundhouse

ADOPTE A L'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS)

6. FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG du Bas-Rhin 2026 – 2031

Point reporté.

7. INTERVENTIONS DES ADJOINTS

Fabien ANSTETT

COMMUNICATION : le bulletin a été distribué.

Panneau Pocket : 770 smartphones et 28066 lectures depuis le 1^{er} janvier.

CME : les élections ont été organisées le 13 octobre, ont été élus : Lana SCHOEPPF et Mélia RIEGEL-BAICHO, Robin CROVISIER et Nélío RIBEIRO. L'installation sera organisée le 4 novembre à 16h30.

Ecole maternelle : Conseil d'école le 4 novembre.

Ecole élémentaire : Conseil d'école le 6 novembre.

Collège : Conseil d'administration le 25 novembre.

Christelle ADOLPH

Maisons fleuries : nous allons présenter les lauréats 2025 au concours départemental organisé par la CeA.

Commune Nature : nous avons reçu une invitation le 18 novembre pour la remise des prix.

SMICTOM : journée des élus le 22 novembre à Grussenheim.

Canal : le prochain COPIL aura lieu début décembre sur l'état d'avancement des travaux et sur la phase 2.

Banque alimentaire : 28-29 novembre.

Forêt : contrats signés pour l'abattage des arbres vers Diebolsheim. Le SIVU interviendra fin novembre pour faire les lots de bois en prévision de l'adjudication de fin d'année.

Michael BERGER

Ecole élémentaire : la chaudière a été installée.

Cimetière : les travaux sont terminés, le résultat est vraiment joli.

VOIRIE : MSR est intervenu pour la réalisation d'un marquage pour une place de parking PMR devant le collège.

Raphaël HAEGELI

Rue de l'enfer : le renouvellement de la conduite d'eau potable et la pose des branchements d'assainissement touchent à leur fin.

Impasse des roseaux : les financements des réseaux principaux et des branchements ont été validés, les travaux commenceront bientôt.

Voirie rue de l'enfer & Impasse de roseaux : les offres ont été réceptionnées, nous avons renégocié pour avoir les résultats définitifs avant la commission voirie du 6 novembre prochain.

Jean-Paul RIMBAULT

Ried Expo : j'adresse un grand merci à tous les bénévoles des Associations présents pour la préparation, le service et le bar. Il y avait une bonne fréquentation : **2200 personnes pour 62 exposants**.

Marché de Noël : préparation et formulaire d'inscription envoyés aux exposants.

8. DIVERS

- **Demi-lune** : ouverture dans les prochaines semaines. Le restaurant va s'appeler IL RICORDO. Le restaurant proposera des spécialités italiennes, ouvert 7/7.
- **Voyage à Paris** : participation par personne de 250 €.
- **Conseil municipal** : le 16 décembre prochain à 18h30.
- **Mme Agathe SONNTAG** : espace enfants : le 12 juin 2026 : la fédération des MJC a demandé si on était prêt à les accueillir pour un évènement.
- **M. Christophe HAUERT** : demande s'il est possible de trier les affiches du panneau d'affichage au cimetière.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 20h33.

Fait à SUNDHOUSE,

La Secrétaire,
Morgane HARTWEG



Le Maire,
Mathieu KLOTZ

SIGNATURES

Compte rendu du 28 octobre 2025

KLOTZ Mathieu

ADOLPH Christelle

ANSTETT Fabien

SCHWOERER Isabelle

BERGER Michaël

LEONHART Marie-Laure
Excusée
Pouvoir à Fabien
ANSTETT

RIMBAULT Jean-Paul

MEYER Emilie
Excusée

HAEGELI Raphaël

MERLIN Laetitia

HAUERT Christophe

MOIOLI Nathalie

RIEG Jean-Pierre

SONNTAG Agathe

SCHMITT José

SCHENCK Nicole

GERBER Christophe

HARTWEG Morgane

GERARD Jean-Christophe